

RÉSERVATIONS VACANCES – TOUSSAINT 2026

Du lundi 19 au vendredi 30/10/2026 inclus

- Clôture réservation par formulaire papier : mercredi 23/09/2026
- Clôture réservation par portail famille : dimanche 27/09/2026

Nom de l'accueil de loisirs de l'enfant :

Enfant

Nom

Prénom

Date de naissance

Famille

Nom

Téléphone 1

Téléphone 2

Les Accueils de loisirs ouverts pour les vacances de Toussaint 2026 :

- L. Lagrange** accueille les enfants des écoles maternelles : P. Bert, P. Brossolette, R. Desnos, G. Brassens, F. Léger, P. Neruda, L. Lagrange et S. Guyot, **et l'ensemble des Collégiens du Club Ados.**
- Ségné** accueille les enfants de l'école : Ségné
- Jean de la Fontaine** accueille les enfants des écoles maternelles : J de la Fontaine, A. Frank et J. Curie
- D. Casanova** accueille **les enfants des écoles maternelles** : J. Jaurès, M. Pagnol, D. Casanova, **P. Langevin Seine** ; **et les enfants des écoles élémentaires** : J. Ferry, J. Jaurès et **P. Langevin Seine élémentaire.**
- P. Langevin** accueille les enfants des écoles maternelle et élémentaire : P. Langevin
- J. Auriol** accueille les enfants des écoles élémentaires ; J. Curie, Turgot 1 et 2, P. Neruda, L. Lagrange, P. Bert, G. Brassens, P. Brossolette.

Planning du 19 au 23 octobre – Semaine 1

Formules	Lundi 19/10	Mardi 20/10	Mercredi 21/10	Jeudi 22/10	Vendredi 23/10
Matin	☐	☐	☐	☐	☐
Midi Repas	☐	☐	☐	☐	☐
Après-Midi	☐	☐	☐	☐	☐

Planning du 26 au 30 octobre – Semaine 2

Formules	Lundi 26/10	Mardi 27/10	Mercredi 28/10	Jeudi 29/10	Vendredi 30/10
Matin	☐	☐	☐	☐	☐
Midi Repas	☐	☐	☐	☐	☐
Après-Midi	☐	☐	☐	☐	☐

COÛT ET RÉGLEMENT

Mémo pointage

Journée avec repas	=>	Cochez Matin + Midi repas + Après-midi
Matin avec repas	=>	Cocher Matin + Midi repas
Matin sans repas	=>	Cocher Matin uniquement
Après-midi avec repas	=>	Cocher Midi repas + Après-midi
Après-midi sans repas	=>	Cocher Après-midi uniquement

Coût de la réservation

Prix de la journée	_____ €	x Nbre : _____	= _____ €
Prix ½ journée avec repas	_____ €	x Nbre : _____	= _____ €
Prix ½ journée sans repas	_____ €	x Nbre : _____	= _____ €
Total à régler	_____ €		

INFORMATIONS

INSCRIPTIONS VACANCES

POUR LES VACANCES SCOLAIRES INSCRIPTION ET REGLEMENT D'AVANCE, OBLIGATOIRES

- Les formulaires de réservation non accompagnés du règlement seront systématiquement refusés et retournés à l'expéditeur. **Passée la date de clôture des réservations**, les demandes de réservations sont étudiées au cas par cas **et peuvent être acceptées en fonction des places disponibles dans les accueils de loisirs**.
- Les réservations sont fermes et définitives. La facture sera envoyée par courrier avant le 1er jour des vacances. Ne pas cumuler le règlement des vacances avec une autre facture. Les chèques seront encaissés au plus tard 15 jours avant le 1er jour du début des vacances. Lors de la venue sur l'accueil de loisirs, vous devez vous munir de votre facture en cas de contrôle sur les plannings d'appel par les animateurs.
 - Aucune modification ne sera autorisée :
 - Aucun échange de jour
 - Pas d'achat de jour supplémentaire
 - Pas de changement de formules entre la journée et la ½ journée
 Aucun remboursement n'est possible. Seules, les journées et ½ journées d'absences justifiées par un certificat médical transmis dans un délai de 10 jours à la Direction de Sartrouville Animation feront l'objet d'un avoir ; au-delà les journées seront perdues. Aucun report ne sera effectué sur une autre facture.
- Les enfants constatés présents sur un accueil de loisirs, alors que le responsable légal n'a ni effectué de réservation ni réglé la journée à l'avance, ne pourront être admis pour des raisons réglementaires. Le responsable légal sera tenu de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.
- Horaires : une tolérance d'1/4 d'heure est accordée pour les formules en 1/2 journée (12h/12h15 et 13h30/13h45) aux familles devant déposer et reprendre des enfants **sur un accueil de loisirs maternel et primaire**.

Rappel : votre nouvelle tarification 2026/2027 est appliquée à partir du jour de la rentrée scolaire. Toutes les familles dont la nouvelle tarification ne pourra être établie faute de quotient familial CAF à jour*, se verront appliquer le tarif maximum sans aucune possibilité de régularisation.

**Si vous n'avez pas de quotient familial à la CAF des Yvelines, vous devez nous adresser le ou les dernier-s avis d'imposition sur les revenus et la notification de vos prestations CAF de moins de 3 mois.*

Attention : La mise à jour des dossiers est sous votre responsabilité, il est impératif que celle-ci soit réalisée dès que nécessaire (numéro de téléphone, adresse email...).

Date :/...../

Signature